



Les Conseillères et Conseillers départementaux représentent les 27 cantons du Département. Ils constituent l'Assemblée départementale, déterminent les politiques départementales et adoptent le budget. Sylvie Marcilly a été élue Présidente du Département de la Charente-Maritime le 1er juillet 2021.

Chaque jour le Département exerce des actions au quotidien pour être au plus près des 667 287 Charentais-Maritimes.

#### Contact :

Département de La Charente-Maritime

85 boulevard de la république  
CS 60003  
17076 La Rochelle – Cedex 9

Tél +33 05 46 31 70 00

## Le point de vue du Département de La Charente-Maritime

**INTRODUCTION** Transition écologique, transition énergétique et leurs déclinaisons spatiales sur la façade Atlantique sont au centre de « la mer en débat ». L'accélération du dérèglement climatique et l'ampleur toujours grandissante de ses nombreux impacts sur notre paysage maritime - entraînent des mutations profondes et durables.

Qu'elles soient climatiques, géographiques, environnementales, réglementaires, économiques ou sociales, les évolutions auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés ne vont pas sans incertitudes et fragilités. C'est précisément dans ce cadre que le Département de la Charente-Maritime souhaite apporter sa vision en s'attachant à la cohabitation des usages sous la forme d'un dialogue constructif entre les parties prenantes.

Notre perception d'un espace maritime vécu nous amène à construire la cohérence des utilisateurs quels qu'ils soient : allier développement des éoliennes et préservation des équilibres écologiques, mise en place de zones de protection forte et sauvegarde des usages extensifs, déploiement de contrôles et de dispositifs de sensibilisation. L'exercice est complexe mais indispensable, car chacun doit pouvoir faire vivre la diversité de ces milieux, qui font la richesse et l'attractivité de notre territoire. De nombreux équilibres restent à trouver pour rendre cela possible.

Nous faisons face à un défi de taille : celui de préparer le monde de demain. Pour cela, il nous faut inventer de nouvelles manières de cohabiter afin que chacun y trouve sa place. Territoires et habitats, animaux, végétaux et habitants : la question est celle de savoir comment organiser la vie ensemble.



## Quelles échéances ?

Le dossier du maître d'ouvrage propose différentes échéances pour la planification de l'espace maritime.

Concernant l'éolien en mer, le plan de développement s'étend jusqu'en 2050. Si l'ampleur de tels projets implique des prévisions à long terme, des ajustements seront indispensables afin que la transition se nourrisse aussi des évolutions sociétales, économiques et environnementales sur plus d'un quart de siècle.

Par ailleurs, la taille considérable des projets, sans équivalent sur le domaine terrestre (les données disponibles laissent entrevoir la mise en place de plusieurs centaines d'éoliennes sur plusieurs centaines de km<sup>2</sup>), les rendent difficilement appréhendables par le citoyen. Les conséquences sociales et politiques devront donc être évaluées avec précision afin que leurs réalisations soient assurées.

## La planification maritime : à quelle échelle ?

Le Département de la Charente Maritime tient à promouvoir la compatibilité des usages et la conciliation des différents enjeux environnementaux et socio-économiques. La diversité des activités et des richesses concentrées en un même espace est à voir comme un atout, qui permettra de nourrir les bonnes pratiques et la recherche du bon état écologique.

Mettre en place des grandes zones exclusives n'apparaît pas propice au maintien de cette diversité : il faut privilégier une gestion des espaces à une taille cohérente et adaptée aux hommes et au monde vivant.

Pour cela, toutes les initiatives visant à concilier protection environnementale et usages extensifs sont à rechercher pour construire une nouvelle vocation de nos espaces maritimes. Le Département de Charente Maritime, dans les instances du Conseil Maritime de Façade et du Conseil de Gestion du parc marin, œuvrera dans ce sens.

## La connaissance : enjeu majeur

La définition du bon état écologique aussi bien que les caractéristiques sociales, culturelles et économiques des activités anthropiques sont largement documentées par les connaissances scientifiques.

La bipolarisation entre l'« homme » et son « environnement » est, certes, nécessaire pour aborder les notions d'impact et d'incidence mais

elle se transforme, par facilité, en un partage de l'espace entre usages anthropiques et protection environnementale, diminuant ainsi les bienfaits de l'exercice difficile de la conciliation.

Entre l'effort fait pour mieux comprendre le milieu marin et le constat que beaucoup de lacunes persistent, le Département de Charente Maritime souhaite que l'acquisition des connaissances soit rééquilibrée entre savoirs scientifiques et savoirs empiriques, entre sciences humaines et sociales, sciences de la vie et sciences de la terre, en somme que l'espace maritime soit abordé dans toute sa complexité.

## Quelle place pour la conchyliculture sur les vasières et au large ?

La Charente-Maritime est le premier centre conchylicole européen, avec près de 1 000 exploitations conchylicoles dont 790 en ostréiculture, le tout générant un chiffre d'affaires de 380 millions d'euros, 5 000 emplois directs et 4 000 emplois saisonniers.

La Charente-Maritime est aussi le premier Département français vendeur de coquillages. L'ostréiculture représente 50 % du volume national des ventes, dont une partie importante sous l'Indication Géographique Protégée (IGP) Marennes Oléron, et une autre portée par l'appellation Huître Charente Maritime (HCM).

La gestion spatiale de la conchyliculture doit s'appuyer plus fortement sur le Schéma des structures des exploitations de cultures marines établi à l'échelle de chaque Département, conformément au Code rural et de la pêche. Ceci lui permettra de qualifier, à des échelles fines (bancs, habitats), les relations fécondes et nécessaires entre les modes de production et les enjeux environnementaux locaux. Les initiatives de création de nouveaux espaces alliant coquillages, algues et/ou poissons sont de nature à diversifier les espèces, les habitats et les usages sur un même espace. C'est une piste pour aborder les questions de résilience face aux maladies touchant les monocultures.

## La pêche

La pêche constitue en Charente-Maritime une filière économique majeure tant que par l'importance de la flotte des navires de pêche que par la présence d'opérateurs nationaux de mise sur les marchés des produits, les plateformes logistiques de La Cotinière et de Chef de Baie jouant un rôle pivot à l'échelle nationale.

Notre collectivité a consenti d'importants efforts financiers afin de moderniser les infrastructures existantes : construction d'une nouvelle halle à marée et d'un nouveau bassin en eaux profondes à La Cotinière, réhabilitation lourde de la halle à marée et du plan d'eau de Chef de Baie, projet de réhabilitation de la criée de Royan. Activité identitaire de notre territoire littoral, au même titre que la conchyliculture, son avenir est largement questionné par les nouvelles intentions du Document Stratégique de Façade (DSF).

Le métier de pêcheur est un métier difficile assujéti à la fluctuation des quotas. Les récentes décisions prises par l'Union Européenne puis les juridictions françaises pour protéger les espaces maritimes, notamment les cétacés lors de leur période de reproduction, impactent considérablement leur activité.

Arrêter des centaines de navires, tous les ans, pendant des semaines, ne constitue pas une solution durable, d'autant plus qu'elle génère de lourdes dépenses publiques dues à l'indemnisation des pêcheurs. Plus encore, c'est toute la filière en aval qui est impactée : halles à marée, mareyeurs, transporteurs... générant une diminution des volumes de ventes de l'ordre de dizaines de millions d'euros.

Cet état de fait dommageable pour les métiers de la mer et les milieux dont ils vivent, appellent de notre part une réflexion collective s'attachant à l'accompagnement de mutations indispensables, pour une approche durable et partagée. Le principe d'exclusion définitive que sous-tende les Zones de Protection Forte comme les zones d'implantation de l'éolien pour les activités primaires est en contradiction avec la volonté affichée d'une vision intégrée et partagée du domaine maritime. Ces choix descendants sont vécus comme des impositions par ceux qui vivent quotidiennement la mer.

### **L'entretien des ports et des bancs conchylicoles : un enjeu majeur pour le Département**

L'histoire géologique du littoral du Département de la Charente-Maritime s'écrit au rythme des mouvements permanents des sédiments, qu'ils soient sableux ou vaseux. La configuration physique des Pertuis et les apports sédimentaires des estuaires de la Sèvre Niortaise, de la Charente, de la Seudre et de la Gironde ont dessiné une mosaïque de milieux marquée par la forte turbidité des eaux (marais littoraux, vasières, platins, coureaux, chenaux...). Les activités humaines maritimes ont participé à façonner ces paysages et sont nécessaires pour maintenir leur évolution et leur diversité.

La ligne de rivage, les ports, les bassins versants, l'érosion et la sédimentation ont toujours été dynamiques dans le temps (au moins 10000 ans depuis la dernière glaciation) et dans l'espace (les marais atlantiques, les pertuis, etc.). L'activité humaine y est présente depuis des millénaires, notamment à travers l'aménagement du littoral et des marais pour son usage (navigation, sel, conchyliculture, pêche, etc...). Ces nombreuses activités maritimes intègrent depuis des siècles la dynamique sédimentaire et son corollaire nécessaire d'entretien des profondeurs (Moulin à dévaser de Rochefort, 1822). L'importante charge sédimentaire intrinsèque des eaux des pertuis alimentés par les forts apports estuariens supporte une remise en suspension régulière afin de préserver les accès nautiques. La bonne qualité globale du stock sédimentaire est favorable à ces pratiques

A partir de ce constat, le Département de Charente-Maritime (avec le Grand Port Maritime de La Rochelle et le port de Plaisance de La Rochelle), par la rédaction du Schéma Départemental des Dragages, s'attachent à élaborer des modes opératoires précis, coordonnés, articulant pérennisation des accès aux infrastructures portuaires et gestion de la remise en suspension des sédiments intégrant les sensibilités des milieux.

La préservation des espèces et habitats protégés est totalement intégrée dans la démarche. Aussi il est extrêmement dommageable que ces pratiques d'entretien anciennes et indispensables aux activités maritimes locales restent trop souvent perçus négativement sans fondement scientifique alors même que le fonctionnement hydro-sédimentaire de la mer des Pertuis et les dynamiques biologiques associées demeurent faiblement documentées.

### **Artificialisation de l'espace maritime**

Les conditions d'artificialisation de l'espace maritime doivent être examinées avec la plus grande vigilance dans le cadre de la transition écologique. En effet, les ports, les digues, les câbles sous-marins, ainsi que l'ensemble des éléments du patrimoine maritime produisent des impacts sur l'environnement qui sont souvent perçus négativement, puisqu'ils sont jugés comme participant de son artificialisation. Il en sera de même pour les éoliennes en mer, qu'elles soient posées ou flottantes.

Or, ces éléments d'artificialisation peuvent aussi constituer des bénéfices potentiels non seulement du point de vue économique mais aussi environnemental (services écosystémiques). Pour exemple, les

expériences de récifs artificiels à vocation de restauration halieutique sont encore débattues par la communauté scientifique et méritent, à ce titre, d'être analysées au cas par cas.

Néanmoins, en ce qui concerne les algues, les mollusques et les crustacés, les substrats artificiels sont de nature à offrir des niches et des habitats originaux proposant à la fois une biodiversité se rapprochant de celle des substrats rocheux naturels mais aussi une potentialité d'activité de pêche extensive et de loisirs.

Au-delà des contraintes réglementaires de compatibilité des éoliennes avec les espaces protégés, les structures porteuses des éoliennes ne manqueront pas d'être colonisées par des espèces puis par des habitats spécifiques. La qualité de ces nouveaux habitats sera bien sûr à évaluer, ainsi que son intérêt pour l'instauration d'une biodiversité particulière. La conciliation du maintien de ces milieux avec les activités de pêche raisonnée offrira par ailleurs l'occasion d'illustrer concrètement le lien fécond entre préservation des espaces naturels et exploitation extensive.

Le futur Document stratégique de façade devra par ailleurs laisser la possibilité de restaurer notre patrimoine maritime bâti, dont l'intérêt est reconnu à travers les nombreuses protections dont ils font l'objet. L'exemple du Fort Boyard, fragilisé par les outrages du temps et les assauts des vagues, est à ce titre emblématique. Il est important que les travaux nécessaires puissent être autorisés sans contraintes supplémentaires en termes réglementaires, afin d'assurer la préservation de ce monument emblématique des fortifications de la ceinture de feu construites par Vauban.

### **Interface terre-mer et zones de protection forte**

La question des quantités d'eau douce amenées par les fleuves n'est pas indépendante des répartitions spatiales de la biodiversité ni des activités socio-économiques dans la zone côtière. Il en est de même de la qualité physico-chimique de ces eaux. Les différents degrés de salinité, les nutriments minéraux et organiques, les polluants de tous ordres, déterminent fortement les habitats du vivant, des virus aux mammifères marins en passant par les micro-algues, les zostères, les coquillages et les poissons amphihalins. Dans la même dynamique, les activités de loisirs (baignade, pêche, promenade, plongée, etc.) et professionnelles (pêche embarquée, conchyliculture, algoculture, aquaculture, extraction, etc.) se disposent sur l'espace marin en fonction des caractéristiques précédentes mais aussi en fonction du nombre de

pratiquants, de navires et donc de la position des installations portuaires.

L'identification de zones de protection forte dépend aussi de la variabilité spatiale du bon état écologique des eaux. Le premier critère de définition d'une protection forte est relatif à l'identification des principales pressions et aux moyens réglementaires pour en garantir la diminution ou la suppression. Le Département de Charente Maritime pointe le fait que, souvent, les pressions sont exprimées par des causes très éloignées des lieux de l'enjeu écologique concerné. Une pollution en amont sur le bassin versant pourra générer des effets au-delà de l'embouchure (cas du cadmium en Gironde). Si plusieurs pressions sont identifiées, il sera utile de les hiérarchiser et d'agir par la réglementation de manière graduée et adaptée afin que les bénéfices de la protection forte puissent être mesurés.

### **Transition énergétique, écologique et changement climatique**

Pour le Département de la Charente-Maritime, les transitions énergétiques et écologiques ne sont pas les seules réponses à apporter aux nombreux défis posés par le changement climatique.

Même si certaines prévisions nous permettent d'anticiper des changements à venir, il reste encore beaucoup d'incertitudes sur le devenir des territoires, qu'ils soient terrestres ou marins. Ausculter la biodiversité et ses altérations par la définition du bon état écologique est une chose nécessaire mais non suffisante.

L'évolution des sociétés humaines est aussi révélatrice des changements en cours et sa relation à l'environnement est indispensable pour appréhender les nouvelles caractéristiques à venir des territoires. Les conséquences de tous ces changements ne toucheront pas que la mer ou le littoral.

La planification maritime proposée dans le nouveau schéma stratégique de façade expose des velléités conséquentes de conquête et d'artificialisation de l'espace marin, notamment par une implantation importante et concentrée d'éolien en mer (un unique site de développement pour la façade sud atlantique au droit des îles charentaises). Le Département de la Charente Maritime, dans ses préoccupations d'accompagnement de la gestion des territoires se pose légitimement la question des conséquences de cette conquête : retombées et /ou impacts financiers, sociologiques, économiques, culturelles, technologiques, etc.

Les retombées financières issues de la fiscalisation, entre autres, affectées en pourcentage aux collectivités locales lorsque les installations sont suffisamment proches de la côte n'offre pas la même précision pour des parcs éloignés. Le Département de Charente Maritime demande une répartition de ces produits au bénéfice des collectivités directement impactées (communes et EPCI limitrophes, Département) afin d'accompagner les évolutions économiques et sociétales induites, et soutenir les projets de ces territoires.

### Les infrastructures portuaires

Le Département de la Charente-Maritime compte un Grand Port Maritime, deux ports de commerce maritimes territoriaux, 3 ports de pêche et 56 ports mixte à dominante plaisance (près de 10 500 anneaux, dont 5157 pour le port des Minimes, le plus grand port d'Europe). Ces infrastructures témoignent d'une économie résolument tournée vers la mer, unique à l'échelle de la façade sud-ouest. Ainsi 55% de l'activité néo-aquitaine de la filière nautique et navale se concentre en Charente-Maritime, en particulier à La Rochelle et Rochefort (plaisance, ports, sports, loisirs, industries, grands chantiers nautiques et navals...). Les ports Charentais-Maritimes font donc intrinsèquement partie du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

Gestionnaire en régie de 26 ports ou à travers ses syndicats mixtes portuaires en partenariat avec les intercommunalités littorales impliquées, le Département intervient au quotidien pour harmoniser la diversité de leurs usages maritimes, tout en veillant à la préservation de l'environnement et au bon accueil des usagers professionnels ou plaisanciers, à travers diverses actions de modernisation, de dragage, de valorisation des sites, etc.

S'il est primordial que ces travaux tiennent compte des enjeux de préservation de l'environnement, il est réciproquement nécessaire à la pérennité de nos infrastructures portuaires que nos sujétions d'entretien et de développement soient totalement intégrées

dans les modalités de gestion et d'administration de ces espaces maritimes sans sanctuarisation ni contraintes excessives. La stratégie « Ports Propres » déployée sur les ports départementaux, avec pour objectif la sobriété énergétique et la protection de la biodiversité grâce à des mesures concrètes (maîtrise des fluides, gestion des eaux de carénage et de ruissellement, politique des déchets, communication auprès des plaisanciers sur les bons gestes, etc.) témoigne d'un attachement à la préservation équilibrée des espaces marins et des activités humaines qui s'y déclinent.

### CONCLUSION.

**L'exercice de révision du Document Stratégique de Façade s'attache principalement à la planification maritime. Qu'il s'agisse des usages anthropiques ou de la protection des espèces et habitats, la spatialisation de la connaissance, de la réglementation qui les décrivent et les administrent doit être guidée par la recherche de la cohabitation. L'exercice est certainement complexe et ne pourra se satisfaire d'un découpage simple minimisant ponctuellement les conflits. Le Département de la Charente Maritime réaffirme sa volonté de voir toute la diversité des espèces, des habitats, des usagers, des métiers, des règlements, des territoires et des citoyens s'exprimer dans la révision du Document Stratégique de façade.**

